



PRÉFÈT D'EURE-ET-LOIR

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

ARRETE N° DDETSPP-PPVLC-2023-12/02 du

18 DEC. 2023

**FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE FAMILLE
DES PUPILLES DE L'ÉTAT POUR LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR A PARTIR DU
1ER JANVIER 2024**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.224-1 à 12 et R.224-1 à R.224-25,

Vu l'arrêté préfectoral n° 73/2023 de délégation de signature en date du 31 octobre 2023 au profit de Madame Estelle PARAYRE, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir par intérim à compter du 6 novembre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-PIPPV-2021-01/01 du 22 septembre 2021 fixant la composition du conseil de famille des pupilles de l'État,

Vu les désignations et propositions effectuées par les organismes et institutions concernées,

Sur proposition de Madame Estelle PARAYRE, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir par intérim à compter du 6 novembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du Conseil de Famille des pupilles de l'État pour le département d'Eure-et-Loir est fixée conformément aux articles L.224-2 et R.224-1 à R.224-6 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Représentants du conseil départemental :

Madame Sylvie HONNEUR

Monsieur Bertrand MASSOT

Article 3 : Représentantes de l'association Enfance et Familles d'Adoption :

Titulaire :

Madame Valérie AUDEBERT

Suppléante :

Madame Virginie GOUCHET

Article 4 : Personnalités ayant la qualité pour représenter le positionnement des familles d'accueil et des assistantes maternelles :

Titulaire :

Madame Valérie FENNICH

Suppléante :

Madame Marie-Yves DUMÉ

Article 5 : Représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales d'Eure-et-Loir :

Titulaire :

Monsieur Stéphane LANTZ

Suppléant :

Monsieur Christophe YNDEN

Article 6 : Représentantes des pupilles et anciens pupilles de l'État :

Titulaire :

Madame Nadine LENFANT

Suppléante :

Article 7 : Personnalités qualifiées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille :

Monsieur Vincent MOREAU

Madame Marie-Christine DELAUNAY

Article 8 :

l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-PIPPV-2021-01/01 du 22 septembre 2021 fixant la composition du conseil de famille des pupilles de l'État est abrogé au 1^{er} janvier 2024.

Article 9 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 10 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Madame Estelle PARAYRE, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir par intérim à compter du 6 novembre 2023 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le

18 DEC. 2023

Pour le Préfet et par délégation
La Directrice départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des
populations par intérim



Estelle PARAYRE

18 FEB 1953